

**STRATEGIES LOCALES DE DEVELOPPEMENT POUR LA PRESERVATION ET LA MISE EN
VALEUR DU FONCIER AGRICOLE ET NATUREL**

**T.O 16.7-1 DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA REGION PROVENCE
ALPES COTE D'AZUR**

NOM DE L'OPERATION : PLAN DE RECONQUETE AGRICOLE DU VAR

TERRITOIRE CONCERNE: Département du Var

DESCRIPTION DE L'OPERATION :

La Chambre d'Agriculture du Var, la Préfecture du Var et la SAFER PACA se sont associées afin de réaliser des actions permettant la mise en œuvre opérationnelle du Plan de Reconquête Agricole sur la période 2022/2023.

Les objectifs du projet sont de plusieurs ordres :

- Proposer des solutions de conciliation des enjeux agricoles et environnementaux,
- Concrétiser de manière opérationnelle les plans d'actions de reconquête agricole du foncier à potentiel dans les territoires,
- Recourir à l'agriculture comme solution de défense des forêts contre les incendies par la mise en place de pare-feux agricoles,
- Mobiliser du foncier forestier à potentiel agricole en mettant en relation forestiers et agriculteurs,
- Favoriser les projets de défrichement à des fins agricoles,
- Faire vivre et animer le Plan de Reconquête Agricole dans le temps.

L'objectif du Plan de Reconquête Agricole du Var est de reconquérir 10 000 ha à l'horizon 2030.

Sur l'économie agricole, il a pour ambition :

- De répondre aux objectifs de besoin en foncier des filières ;
- De trouver des solutions en matière d'installation de nouveaux exploitants dont le frein premier est l'accès au foncier ;
- De développer des filières dynamiques et rentables et de favoriser le déploiement des filières alimentaires...

Sur l'environnement, il vise à ne plus opposer agriculture/environnement mais à trouver des solutions de conciliation des enjeux, à orienter les projets vers des espaces de moindre impact...

Sur la société, il ambitionne de préserver et développer le cadre de vie durable, une agriculture vertueuse, de qualité et de proximité.

Sur les territoires, il vise à redéployer une économie agricole ancrée localement, de favoriser la mise en œuvre pour les territoires concernés des projets alimentaires de territoires et à positionner le territoire comme acteur clé de l'agriculture, du foncier (en termes de préservation, de développement) ...